



VALLAURIS GOLFE –JUAN

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I. LE CONTEXTE

A. Le contexte international

- | | | |
|---|--------------------------------------|--------|
| 1 | Le conflit ukrainien | page 4 |
| 2 | L'impact du réchauffement climatique | page 4 |
| 3 | L'Europe | page 5 |

B. Le contexte national

- | | | |
|---|---|--------|
| 1 | La loi de finances 2026 | page 6 |
| 2 | Les relations avec la communauté d'agglomération Sophia Antipolis | page 7 |

II. LES PRINCIPALES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

A. Les éléments financiers

- | | | |
|---|---|---------|
| 1 | L'estimation des résultats de l'exercice 2025 | page 10 |
| 2 | Les recettes de fonctionnement | page 10 |
| 3 | Les dépenses de fonctionnement | page 10 |
| 4 | Les niveaux d'épargne | page 11 |
| 5 | Les recettes d'investissement | page 12 |
| 6 | Les dépenses d'investissement | page 12 |
| 7 | Le Plan Pluriannuel d'Investissement | page 14 |

B. Les éléments relatifs aux personnels

- | | | |
|---|------------------------------|---------|
| 1 | Les règles en vigueur | page 14 |
| 2 | L'évolution de l'effectif | page 14 |
| 3 | La répartition de l'effectif | page 15 |

C. Les éléments relatifs à la dette

- | | | |
|---|--|---------|
| 1 | Evolution de l'encours de dette | page 15 |
| 2 | Répartition de l'encours de dette bancaire du budget principal | page 16 |
| 3 | Répartition de l'encours par prêteur | page 16 |

INTRODUCTION

Les dispositions de l'article L1612-26 du CGCT issu de la rédaction de l'ordonnance du 12 juin 2025 précise que la tenue d'un débat d'orientations budgétaires a lieu en conseil municipal dans les 10 semaines qui précèdent le vote du budget primitif. Il permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires et d'être informée sur la situation financière de la commune (budget principal et budgets annexes).

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux. Le DOB prend la forme d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en sections de fonctionnement et d'investissement, sur la présentation des engagements pluriannuels et sur les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette. Le ROB comprend également des informations relatives aux ressources humaines : structure des effectifs, dépenses de personnel, durée effective du travail.

Le ROB doit être transmis au préfet et au président de l'intercommunalité dans le délai de 15 jours suivant son adoption. Il fait également l'objet d'une publication. Le débat doit être acté par une délibération spécifique soumise au vote.

Préambule

Il serait possible de donner, comme chaque année, les prévisions économiques établies par l'ensemble des institutions internationales pour l'année 2026 en sachant que ces estimations sont plus incertaines que celles des années précédentes.

Depuis 2 ans, au vu des fortes modifications du tissu politico économique mondial, de nouvelles contraintes sont apparues et impactent notre système économique tel que nous le connaissons depuis l'après-guerre.

I. LE CONTEXTE

A. LE CONTEXTE INTERNATIONAL

Avant le début de la guerre entre les Etats-Unis / Israël et l'Iran, l'économie mondiale affichait une croissance robuste avec un PIB mondial attendu à +2.9% en 2026 et +2.8% en 2027. Cette amélioration s'expliquait en grande partie par la vigueur relative de l'économie des Etats-Unis et de la Chine.

Depuis le début de la guerre entre les Etats-Unis / Israël et l'Iran, les tensions géopolitiques sont exacerbées. Le risque d'extension du conflit dans tout le Moyen-Orient n'est pas écarté.

En s'attaquant au régime des mollahs, Donald Trump touche aussi les intérêts de la Chine. Cette dernière est, notamment, la première importatrice de pétrole, avec 13% de ses importations provenant de Téhéran. A noter, également, que 45% du pétrole et 25% du gaz importés par l'Empire du Milieu transitent par le détroit d'Ormuz actuellement bloqué.

Le blocage du détroit d'Ormuz par l'Iran a des conséquences sur le cours mondial du pétrole. Ainsi, au 8 mars 2026 le cours du pétrole est passé à 115 dollars le baril, soit une augmentation de +70% depuis le début du conflit le 26 février 2026. Cette évolution du coût de cette matière première risque d'avoir un impact non négligeable sur l'économie mondiale.

1 Le conflit Ukrainien

La situation persistante du conflit entre la Russie et l'Ukraine conduit, également, le monde à s'interroger sur les conséquences financières, économiques et politiques de ce conflit. Ces incertitudes touchent directement l'Union Européenne et la France qui soutiennent l'Ukraine.

2 L'impact du réchauffement climatique

Les principales conséquences du réchauffement climatique sont :

- Une diminution de la disponibilité en eau douce,
- Une diminution des rendements des cultures,
- Des risques accrus de sécheresse,
- La perte de la biodiversité,
- Des incendies de forêt plus fréquents,
- L'augmentation des précipitations dans de nombreuses régions entraînant des inondations de plus en plus conséquentes,

- Des vagues de chaleur de durées plus importantes et des températures en hausse,
- La disparition progressive de la faune et de la flore marine et une acidification des océans,
- La perturbation, directement ou indirectement, de la production et de la viabilité de tous les secteurs économiques avec des répercussions sur le marché du travail.

Les changements climatiques engendrent différentes catastrophes naturelles (inondations, tempêtes, incendies ...) et ont des impacts sur l'économie en termes d'énergie et de prix. De nouvelles politiques auront des conséquences sur nos modes de vie (crise énergétique, Ukraine, USA, Moyen Orient).

3 L'Europe

En 2025, la croissance de la zone euro s'est élevée à 1.5%, contre 0.9% l'année précédente, selon les données publiées, vendredi 30 janvier 2026, par Eurostat.

Ces statistiques sont en trompe-l'œil. En retirant l'Irlande, qui abrite de très nombreuses multinationales américaines, la croissance de la zone euro n'est que de 1% pour 2025.

L'Espagne, l'Italie et l'Allemagne, dont l'économie stagnait depuis trois ans, ont dépassé les attentes des prévisionnistes au quatrième trimestre 2025. Le taux de chômage de 6.2% à fin 2025 revient à son plus bas niveau de l'histoire de la zone euro.

A noter que les données économiques de la zone euro restent robustes malgré les droits de douanes américains de 15% sur les biens de l'Union européenne.

L'impact des taxes douanières mises en place par les Etats-Unis n'est pas encore quantifiable.

B. LE CONTEXTE NATIONAL

En France, la situation est complexe. Il ressort, notamment, les éléments suivants :

- Une dette de plus de 3 500 milliards d'euros,
- Une productivité et des exportations insuffisantes pour équilibrer la balance commerciale,
- Une dépendance intra et extra communautaire,
- Une instabilité politique qui perdure liée, notamment, aux dernières élections législatives.

L'activité résiste à l'incertitude politique croissante. La croissance prévue, avant la guerre au Moyen-Orient, s'établissait à +1% pour 2026.

La croissance française a été particulièrement dynamique au 3ème trimestre 2025 notamment grâce à la bonne performance de l'aéronautique dont le rythme des livraisons continuerait à augmenter au cours des prochains trimestres. Le coût estimé de cette incertitude politique mondiale sur le taux de croissance 2025, s'élève à environ 0,3 %. Ce doute sur l'avenir devrait également freiner la reprise en 2026.

Le climat géopolitique actuel rend difficile l'établissement de prévisions économiques pour 2026. La situation politique interne instable au niveau gouvernemental vient également impacter ces prévisions.

1 La loi de finances 2026

La loi de finances 2026 prévoit de freiner la progression des dépenses publiques, avec une attention particulière portée aux crédits de l'État, hors défense. Plusieurs enveloppes d'investissement sont revues à la baisse, notamment certains programmes d'avenir et le Fonds vert.

Les administrations locales sont explicitement associées à l'effort de redressement.

Plusieurs mesures les impactent :

- Maintien du mécanisme de lissage conjoncturel des recettes fiscales (Dilico), imposant une contribution de 740 millions d'euros en 2026. Les communes en sont exemptées pour l'année 2026 ;
- Minoration du dédommagement versé au titre de la réforme des impôts de production (Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), Taxe Foncière sur les Propriétés bâties des entreprises),
- Réduction des montants liés à certaines compensations fiscales, notamment pour les régions (DTCE) et les communes (Dotation de Compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)) ;

Ces ajustements affectent directement l'équilibre budgétaire des collectivités locales, en particulier dans les territoires dont les marges fiscales sont déjà limitées.

L'augmentation graduelle de la taxe sur les activités polluantes (TGAP), supportée par les collectivités pour chaque tonne de déchets traitée, est confirmée jusqu'en 2030.

Pour les intercommunalités et syndicats compétents en matière de déchets, cette majoration constitue un facteur de tension supplémentaire sur les budgets. Elle renforce la nécessité d'accélérer les stratégies de réduction, de tri et de valorisation, sous peine de voir les coûts de traitement s'alourdir durablement.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est reconduite à l'identique par rapport à 2025 : 27,4 milliards d'euros en totalité. Cette stabilité apparente masque toutefois une érosion en euros constants, compte tenu de l'inflation.

Dans le même temps, certaines compensations diminuent, modifiant la structure des recettes locales. La neutralité affichée sur la DGF ne signifie donc pas neutralité budgétaire réelle.

La loi de finances 2026 induit un changement notable : la suppression du lien entre les taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et ceux de la taxe foncière.

Les communes retrouvent ainsi une capacité d'action différenciée sur les résidences secondaires, sans impacter la fiscalité des propriétaires occupants permanents.

Par ailleurs, l'expérimentation sur la recentralisation du financement du RSA se poursuit dans les départements concernés. Cette prolongation maintient une incertitude sur l'organisation future du financement de l'allocation et sur l'équilibre financier départemental à moyen terme.

La loi introduit également des mesures institutionnelles telles que la création d'un régime assurantiel spécifique couvrant les dommages liés aux émeutes, adossé à un fonds de mutualisation.

Une indemnité annuelle de 554 euros est par ailleurs instaurée au bénéfice des maires. Un signal symbolique alors que de croissantes tensions entourent l'exercice du mandat local.

Au-delà des ajustements techniques, la loi de finances 2026 marque une évolution plus organisationnelle. Les collectivités sont désormais pleinement intégrées à la trajectoire nationale de consolidation budgétaire.

Pour les collectivités locales, cela implique :

- Un pilotage plus fin des dépenses de fonctionnement ;
- Un renforcement de la priorité donnée aux investissements ;
- Une optimisation des leviers fiscaux disponibles ;
- Une nécessité de bien anticiper les impacts réglementaires sur les budgets sociaux et environnementaux.

Dans un environnement marqué par une dette de l'Etat élevée et des contraintes durables sur les finances publiques, l'année 2026 pourrait constituer un véritable tournant dans la relation financière entre l'État et les territoires.

Pour les collectivités, l'enjeu ne se limite plus à absorber des ajustements budgétaires. Elles doivent désormais inscrire leur action dans une logique structurelle de soutenabilité, sous surveillance étroite des comptes publics nationaux.

2 Les relations avec la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et les transferts de compétence

a) Les transferts de compétence

Depuis 2015 plusieurs compétences ont été transférées à la CASA :

- La politique de la ville ;
- La gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage ;
- La gestion de la ZAE de St Bernard ;
- La GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), eaux pluviales.
- L'eau et l'assainissement depuis le 1^{er} janvier 2020 ;
- Le réseau de chaleur (délibération du 11 mars 2022).

b) L'attribution de compensation

L'attribution de compensation est un transfert financier positif ou négatif obligatoire entre un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) en FPU (Fiscalité Professionnelle Unique) et ses communes membres afin d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de charges. Pour chaque commune, l'attribution de compensation est égale aux recettes fiscales rapportées par la commune, déduction faite du coût des charges transférées à l'EPCI.

Une fois fixées, les attributions de compensation sont figées jusqu'au prochain transfert de charges entre l'EPCI en FPU et ses Communes membres.

En millions d'euros

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 (prévisionnel)
4,18	4,18	4,18	4,18	4,18	4,18	4,18

c) La Dotation de Solidarité Communautaire

La dotation de solidarité communautaire (DSC) est un versement au profit des Communes membres par un EPCI. Elle répond à un besoin de péréquation au sein des intercommunalités afin, essentiellement, de lutter contre la fracture territoriale. Le dispositif repose ainsi, par principe, sur la solidarité.

Chaque année, la CASA verse une DSC aux communes membres. Pour Vallauris, les montants annuels perçus s'élèvent à :

En millions d'euros

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 (prévisionnel)
0,68	0,61	0,62	0,62	0,62	0,62	0,62

d) Participation au financement des investissements

La CASA, participe au financement de plusieurs projets :

- *Projet Madoura : financé en totalité par la CASA pour un montant de travaux évalués à 5,9 millions d'euros.*
- *La CASA octroie, par le biais de l'ANAH, des subventions aux propriétaires pour des travaux de lutte contre l'habitat indigne et de précarité énergétique, ainsi que pour des travaux en faveur de l'accès au logement pour les personnes en perte d'autonomie. Le montant global des subventions est estimé à 225 K€.*

Ce qu'il faut retenir pour 2026

- Pas d'emprunt nouveau
- Désendettement de 2,90 M€
- Entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2026 la Commune aura réduit sa dette d'environ **17,20M€**
- Des investissements (hors 204, remboursement de la dette et provisions) de 21,29M€

II LES PRINCIPALES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

A. Les éléments financiers

1 L'estimation des résultats de l'exercice 2025

Le résultat de clôture est estimé à 21,7 M€. Ce résultat sera repris dans le cadre du vote du Budget primitif.

2 Les recettes de fonctionnement

Les principales recettes de fonctionnement comprennent :

- Les contributions directes (TH – TFB – TFNB) : 25 700 000 €
- L'attribution de compensation versée par la CASA : 4 180 000 €
- La taxe additionnelle des droits de mutations : 3 600 000 €
- Participation CAF, MSA, ... pour la petite enfance et le périscolaire (7478) : 1 992 000 €
- Les redevances provenant des Délégués (Délégations de Service Public): 10 003 000€
- La taxe sur l'électricité : 850 000 €
- La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) : 617 000 €
- La taxe de séjour : 300 000 €
- La DGF (dotation forfaitaire + dotation nationale de péréquation) :
 - o La Dotation Forfaitaire : 1 460 000 €
 - o Dotation Nationale de Péréquation : 125 000 €

DGF En millions d'euros

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 (prévisionnel)
1,68	1,64	1,57	1,62	1,6	1,59	1,59

3 Les dépenses de fonctionnement

Les prévisions de dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 47,7M€ en 2026. La commune ne supporte pas de DILICO pour l'année 2026.

- Les charges de personnel

Il est prévu une augmentation de 0,59 % des dépenses de personnel et frais assimilés sur 2026.

La réorganisation des services permet de limiter l'augmentation relative à l'évolution normale de la masse salariale compte tenu des changements législatifs.

- Les charges à caractère général

Il est prévu 10,99 M€ en 2026.

Elles sont constituées essentiellement :

- Des sommes versées dans le cadre de contrats de prestations de services (cantines, nettoyage...);

- Des factures d'eau, d'électricité et de télécommunications ;
- Des frais d'entretien de la voirie et des bâtiments ;
- De l'achat de fournitures et petits équipements ;
- Des primes d'assurance.

- Les atténuations de produits

Ce poste comprend :

- Le prélèvement au titre de la loi SRU

Le montant estimatif du prélèvement au titre de la loi SRU s'élève à 2,1 M€ pour 2026.

- Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Institué en 2012, le FPIC est le principal dispositif national de péréquation horizontale entre collectivités territoriales en France, permettant chaque année la redistribution de ressources entre les ensembles intercommunaux.

La part allouée à la péréquation dans l'enveloppe de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) devrait être, relativement, stable entre 2025 et 2026 et est évaluée à 0,85 million d'euros pour l'année 2026.

- Les autres charges de gestion courante

Ces charges sont évaluées à environ 5,4 M€ en 2026.

Les principales charges prévisionnelles de gestion courante sont :

- Les contributions au SDIS ;
- Les subventions aux associations ;
- La subvention au CCAS ;
- La subvention à l'office du tourisme.

- Les charges financières

Compte-tenu du désendettement de la commune et l'évolution des taux d'intérêt, les charges financières continuent de décroître. Pour 2026 les charges financières sont prévues à 1,36M€.

La commune poursuit son désendettement.

4 Les niveaux d'épargne

L'épargne brute dégagée permet de financer les dépenses d'investissement. Le montant prévisionnel 2026 de l'épargne brute s'élève à 5,2 millions d'euros.

5 Les recettes d'investissement

- Les subventions d'investissement

Seules les subventions notifiées peuvent être inscrites au budget primitif soit 1 761K€.

Elles proviennent de l'Etat au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), du département des Alpes Maritimes, de la région Sud et de la CASA.

- Dotations, fonds divers et réserves

Le FCTVA est estimé à 1,2 M€.

La Taxe d'aménagement est évaluée à 0.3 M€.

- Les amendes de police

L'estimation est de 0,5 M€ pour l'année 2026.

6 Les dépenses d'investissement

En 2026, le montant envisagé des dépenses réelles d'investissement (hors 204, remboursement de la dette et provision pour la réalisation d'opérations sur les années 2026 et suivantes) s'élève à 21,29M€.

La ville investit largement dans la réalisation d'équipements structurants. De plus, elle s'engage résolument à faciliter la rénovation du patrimoine des Vallauriens et des Golfe-Juanais en poursuivant sa participation financière aux travaux de ravalement du bâti d'habitation sur l'ensemble du territoire. Les délibérations du conseil municipal du 03 décembre 2024 et du 15 décembre 2025 renouvellent le principe du règlement d'attribution d'une subvention communale pour, notamment, le ravalement des façades sur les périmètres de Golfe-Juan et de Vallauris (800 000 € sur 2026).

Depuis la mise en œuvre de ces deux dispositifs d'octroi de subventions, 73 dossiers représentant 670 logements ont fait l'objet d'un accord de principe pour une aide substantielle de la ville.

- Immobilisations incorporelles (230 K€) :

Il s'agit, essentiellement, d'acquisition de droits et de logiciels informatiques (120 K€), de diverses études pour 110 K€ (PLU, études sur le littoral).

- Les immobilisations corporelles :

Le montant s'élève à 6,60M€.

Afin d'améliorer encore son attractivité, Vallauris Golfe-Juan souhaite poursuivre, en 2026, les acquisitions foncières ayant pour but de redynamiser le centre-ville par la relance de l'art, du commerce et de l'artisanat (5M€) comme déjà réalisé ces dernières années.

A ces acquisitions foncières s'ajoutent, notamment, l'achat de véhicules, l'achat de matériels informatiques nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité, la plantation d'arbres et d'arbustes et l'équipement nécessaire dans le cadre des travaux d'extension de l'Espace Francis HUGER.

- Les immobilisations en cours

Le montant prévisionnel 2026 s'élève à 14,46M€.

Ce montant important permettra le financement de projets à dimension pluriannuelle et comprendra notamment :

- Des travaux de réhabilitation et de modernisation de l'éclairage public pour 2M€,
- La rénovation des trottoirs et/ou des voiries pour 1,79M€ (rue Subreville, Boulevard Ugo, Avenue de la Liberté...)
- Le reprofilage de voirie pour 1.5M€,
- La réhabilitation du château musée (façade, menuiserie, ...) pour 1,3M€,
- Des enveloppes budgétaires pour la lutte contre les effets du dérèglement climatique dont notamment :
 - o La réhabilitation complète du groupe scolaire Langevin (façades, isolation thermique, panneaux solaires) pour 1,8M€,
 - o La plantation d'arbres et la végétalisation sur l'ensemble du territoire de la commune pour 500K€.
- Equipements sportifs :
 - o Les travaux d'extension de l'espace sportif Huger pour 1M€,
 - o Les travaux de démolition, de réhabilitation et de remise en état de vestiaires au stade de Vallauris, ainsi que la remise en état d'un terrain sportif (1,4M€),
- Réhabilitation du CTM et mise en place de bâtiments modulaires (500K€),
- Travaux de génie civil liés au branchement de caméras de vidéo protection (315K€),
- Etudes pour la réhabilitation du quartier Nabonnand (300K€),
- Etudes pour la création d'une salle multi-usages - quartier de la gare (200K€),
- Etudes pour la réhabilitation de l'avenue Georges Clémenceau (200K€),
- Divers travaux dans les crèches et écoles (140K€),
- Etudes pour la mise en valeur du littoral communal (100K€),

- Emprunt

Le désendettement de la commune va se poursuivre sur 2026 soit -2,90M€. Aucun nouvel emprunt n'est prévu sur l'exercice.

Entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2026

la Commune aura réduit sa dette d'environ

17,20 M€

7 Le Plan Pluriannuel d'Investissement

9 projets peuvent s'inscrire dans une logique pluriannuelle :

Intitulé	2026	2027	2028	2029	2030
Déploiement de la vidéo protection	365 000	150 000	150 000	150 000	150 000
Aménagement de la coulée verte (Avenue Clémenceau)	200 000	1 000 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000
Aménagement du bord de mer	100 000	4 500 000	500 000	500 000	2 000 000
Aménagement de la coulée verte (quartier Nabonnand)	300 000	500 000	3 500 000	3 000 000	
Réhabilitation de voiries	3 290 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000
Réhabilitation éclairage public	2 000 000	2 000 000			
Réhabilitation du musée château	1 300 000				
Espace sportif HUGER	1 000 000				
Lutte contre le dérèglement climatique*	1 700 000	1 700 000	600 000	600 000	600 000
TOTAL	10 255 000	11 050 000	9 450 000	8 950 000	7 450 000

* Notamment sur 2026 et 2027 pour un montant total de :

Panneaux photovoltaïques à Langevin	400 000
Ravalement de façades avec isolation par l'extérieur Langevin	1 400 000

B. Les éléments relatifs aux personnels

1 Les règles en vigueur

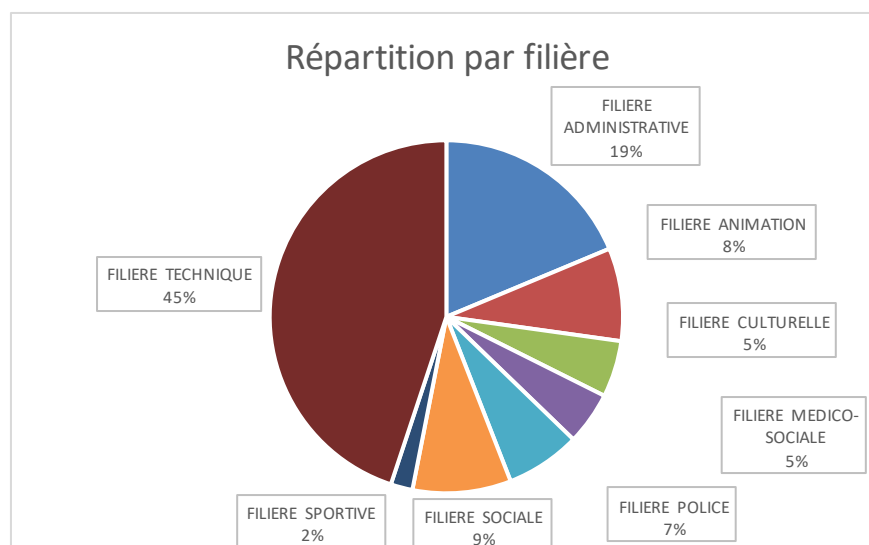
Selon le protocole d'accord sur l'ARTT voté le 1er décembre 2001 le temps de travail des agents communaux est de 37h30 hebdomadaires (avec octroi de jours de RTT), sauf pour les agents dont le temps de travail est annualisé (ATSEM, animateurs).

En 2018, conformément à la loi, la ville a mis en œuvre le Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

2 L'évolution de l'effectif

L'effectif permanent au 1^{er} janvier 2026 est de 563 agents pour la ville et 36 agents pour le CCAS.

Effectifs	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Ville	626	655	632	650	620	586	604	583	563
CCAS	44	44	45	45	43	48	47	38	36
Total	670	699	677	695	663	634	651	621	599



3 La répartition de l'effectif au 1/01/2026

	Hommes	Femmes	Total
Commune	225	338	563
CCAS	1	35	36
Total	226	373	599

Catégorie	Hommes	Femmes	Total
A	17	22	39
B	33	50	83
C	176	301	477
Total	226	373	599

Les emplois de catégorie C sont très largement majoritaires au sein de la collectivité (ville et CCAS).

C. Les éléments relatifs à la dette

1 Evolution de l'encours de dette

Au 31 décembre 2019, le montant du capital restant dû s'élevait à 50 064 956 €.

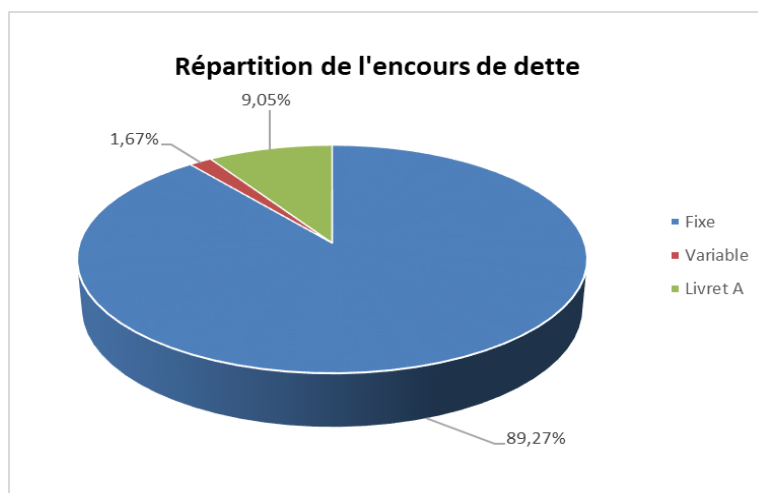
La commune poursuit son désendettement sur l'année 2026.

Capital restant dû au 01/01/2026	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
35 654 720 €	2,90%	12 ans et 6 mois	7 ans et 1 mois	18

C'est ainsi qu'entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2026, l'encours de dette a diminué de 17 200 984€ soit une baisse de 34,36%.

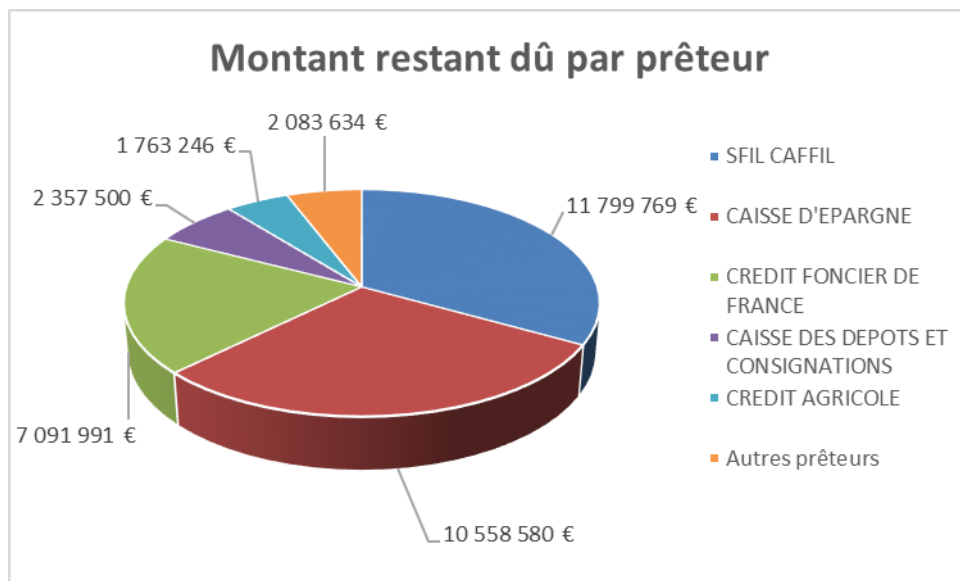
2 Répartition de l'encours de dette bancaire du budget principal

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	31 830 420 €	89,27%	2,93%
Variable	596 800 €	1,67%	3,21%
Livret A	3 227 500 €	9,05%	2,52%
Ensemble des risques	35 654 720 €	100,00%	2,90%



3 La répartition par prêteur au 1^{er} janvier 2026

Prêteur	Montant restant dû par prêteur	%
SFIL CAFFIL	11 799 769 €	33,09%
CAISSE D'EPARGNE	10 558 580 €	29,61%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	7 091 991 €	19,89%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 357 500 €	6,61%
CREDIT AGRICOLE	1 763 246 €	4,95%
Autres prêteurs	2 083 634 €	5,84%
Ensemble des prêteurs	35 654 720 €	100,00%



L'encours de dette bancaire de la ville est très majoritairement à taux fixe et présente donc peu de risque en termes d'évolution des taux d'intérêt.

	Encours de dette	Variation N/N-1	Variation cumulé
31/12/2019	50 064 956 €		
31/12/2020	49 937 605 €	-127 351 €	-127 351 €
31/12/2021	46 980 662 €	-2 956 943 €	-3 084 294 €
31/12/2022	43 950 256 €	-3 030 406 €	-6 114 700 €
31/12/2023	41 272 301 €	-2 677 955 €	-8 792 655 €
31/12/2024	38 528 952 €	-2 743 349 €	-11 536 004 €
31/12/2025	35 717 220 €	-2 811 732 €	-14 347 736 €
31/12/2026	32 863 972 €	-2 853 248 €	-17 200 984 €

Ce qu'il faut retenir pour 2026

- Désendettement de 2,90 M€
- Entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2026 la Commune aura réduit sa dette d'environ 17,20M€
- Des investissements (hors 204, remboursement de la dette et provisions) de 21,29M€